

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

17H30

ORDRE DU JOUR

1. FONCTIONNEMENT de L'ASSEMBLÉE

- 1.1– Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- 1.2– Tirage au sort des jurés d'assises de l'année 2027

Etaient présents :

Nathan GUINARD, Pascale RIMAURO, Joël RIVALLAN, Kristell MORVAN, Baptiste CHAPALAIN PIERRE, Véronique RAULT, Dominique LOQUIN, Bernadette GUEUNÉ, Laurent BOINAUD, Noëlle FAUCILLON, Emmanuelle CHEVANCE, Frédéric LENOIR, Ludovic ANDRIEUX, Typhaine DOMALAIN-RICHOMME, Jonathan BOUETTE, Lucie GUERNION, Denis HAMAYON, Frédéric LE TIEC, Christine LE MAU ANDRIEUX, Denis MARC, Céline BOUTRUCHE

Absents excusés :

Emmanuel DESLANDE, Peggy MADEC, Valérie MEURIC, Ronan LOUBOUTIN, Nathalie BAZILLER, Fabrice BOULIOU, Sylvain ANDRIEUX, Isabelle PLAZE

Pouvoirs :

Nathan GUINARD (Nathalie BAZILLER), Joël RIVALLAN (Sylvain ANDRIEUX), Kristell MORVAN (Valérie MEURIC), Baptiste CHAPALAIN-PIERRE (Ronan LOUBOUTIN), Bernadette GUEUNÉ (Emmanuel DESLANDE), Noëlle FAUCILLON (Fabrice BOULIOU), Emmanuelle CHEVANCE (Peggy MADEC), Christine LE MAU ANDRIEUX (Isabelle PLAZE)

Secrétaire :

Denis MARC

Ouverture de la séance à 17h30

Démission d'un Conseiller municipal du groupe de la minorité : installation d'un Conseiller municipal

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 26 mai 2026, Monsieur Alain THORAVAL l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller municipal. Il lui adresse ses remerciements pour les dix-huit années de mandat exercées.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code électoral, Monsieur Denis MARC, suivant immédiat sur la liste « Yffiniac l'énergie d'un territoire » dont faisait partie Monsieur Alain Thoraval lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

Denis HAMAYON

Monsieur le Maire, je tiens aussi au moment où Alain THORAVAL quitte le Conseil municipal et où arrive Denis MARC à en dire quelques mots.

Alain THORAVAL avant de quitter le conseil tient à faire connaître aux membres du Conseil municipal eux-mêmes, les raisons de son départ, je vous fais lecture du texte qu'il m'a communiqué :

J'ai décidé de démissionner de mon mandat de conseiller municipal car je ne pourrai pas travailler avec une nouvelle majorité qui par amateurisme a laissé partir le projet des maisons Alzheimer. Leur attitude est une véritable insulte aux malades et à leurs familles qui souffrent tous les jours de ces maladies neurologiques.

Je tiens à féliciter le maire de Quessoy qui a su prendre ses responsabilités et qui n'a pas eu besoin d'un référendum pour récupérer ce projet. Il a vu l'intérêt du projet pour l'attractivité de sa commune et la capacité de celui-ci pour attirer des professionnels de santé.

Ce projet aurait eu les mêmes avantages pour Yffiniac, mais la majorité actuelle n'a une vue qu'à court terme, aucune stratégie à moyen et long termes. Ils sont juste « bons » à gérer une guinguette, pour laquelle d'ailleurs ils n'ont pas demandé l'avis à la population, ce qui est un accroc à leur méthode, je cite le Maire, « on consulte avant de décider ».

Plusieurs projets n'auraient pas vu le jour si la population avait été consultée avant. Mais être élu c'est savoir prendre ses responsabilités sans se cacher en permanence derrière tel ou tel groupe de personnes. Être élu, c'est avoir une vision à long terme, c'est savoir saisir les opportunités pour que notre ville soit attractive ». Voilà, c'était donc l'expression d'Alain THORAVAL.

Pour ma part, je tiens à remercier Alain pour ses 18 années d'engagement municipal, 6 ans en tant que conseiller de 2008 à 2014 et 12 ans en tant qu'adjoint de 2014 à 2020 : adjoint aux finances et 2020 à 2026 : 1er adjoint, "mon" 1er adjoint aux ressources humaines ainsi qu'à l'enfance jeunesse. Il a toujours incarné un vrai dévouement au service du projet municipal et des habitants de notre belle ville d'Yffiniac. Sa sortie est à la hauteur des fortes convictions qu'il portait, essentiellement tournées vers l'épanouissement de toutes et tous. Grand merci à toi Alain et bienvenue à Denis MARC qui lui, a été 12 ans conseiller municipal sur les mandats 2014 à 2020 et 2020 à 2026, et je n'oublie pas qu'il a été conseiller délégué en 2025 à l'organisation, la coordination et l'animation lors du passage du Tour de France à Yffiniac le 11 juin dernier. Fort de ces expériences, Denis vient enrichir la réflexion et l'expression de l'équipe de la minorité municipale. Bienvenue Denis.

1.1

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants des Conseils municipaux à élire le 5 juin 2026, en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026,

Considérant que dans les communes de moins de 9000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil municipal, cet effectif est de : quinze délégués et 5 suppléants dans les Conseil municipaux de vingt-neuf membres,

a) Composition du bureau électoral

Le Maire a ouvert la séance. M. Denis MARC a été désigné secrétaire par le Conseil municipal. En application de l'article R 133 du code électoral le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux membres du Conseil municipal les plus âgés et les deux membres du Conseil municipal les plus jeunes, présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Joël RIVALLAN, M. Denis HAMAYON, M. Baptiste CHAPALAIN-PIERRE, Mme Lucie GUERNION.

b) élection des délégués

Deux listes ont été déposées et enregistrées.

Composition des listes :

Liste de la majorité municipale d'Yffiniac : Nathan GUINARD, Kristell MROVAN, Laurent BOINAUD, Véronique RAULT, Dominique LOQUIN, Pascale RIMAURO, Fabrice BOULIOU, Noëlle FAUCILLON, Ludovic ANDRIEUX, Emmanuelle CHEVANCE, Emmanuelle DESLANDE, Peggy MADEC, Jonathan BOUETTE, Nathalie BAZILLER, Sylvain ANDRIEUX, Typhaine DOMALAIN RICHOMME, Baptiste CHAPALAIN-PIERRE, Lucie GUERNION, Ronan LOUBOUTIN, Valérie MEURIC.

Liste Yffiniac l'énergie d'un territoire : Céline BOUTRUCHE, Frédéric LE TIEC, Isabelle PLAZE, Denis MARC, Christine LE MAU ANDRIEUX.

Le Président invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, qui sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel.

Après le dépouillement les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	29
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	29
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	29

Attribution des sièges de délégués et suppléants

NOM DE LA LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste de la majorité municipale d'Yffiniac	23	12	4
Liste Yffiniac l'énergie d'un territoire	6	3	1

Sans observation,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ***PREND ACTE de l'acceptation ou du refus de leurs fonctions de délégués et suppléants présents ;***
- ***PREND ACTE des éventuelles observations des membres du Conseil municipal sur la régularité de l'élection ;***
- ***NOMME les délégués et suppléants désignés pour procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026, comme mentionné dans le procès-verbal joint à la présente délibération.***

1.2

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES DE L'ANNÉE 2027

En application des dispositions du code de procédure pénale, conformément aux instructions de Monsieur le préfet des Côtes d'Armor et en vue de l'établissement de la liste départementale annuelle du jury d'assises pour l'année 2027 qui comportera 477 jurés, le Maire procède publiquement à un tirage au sort à partir de la liste générale des électeurs de la commune d'Yffiniac, ayant leur domicile ou leur résidence principale dans le département,

Un arrêté préfectoral fixe la répartition du nombre de jurés par commune en fonction du chiffre de la population. Pour la commune d'Yffiniac, 12 personnes doivent être tirées au sort, elles doivent être âgées de 23 et plus au cours de l'année civile qui suit, donc être nées avant le 1^{er} janvier 2004.

Les personnes tirées au sort seront avisées par courrier et informées qu'elles ont la possibilité de demander à être dispensée des fonctions de juré, si elles sont âgées de plus de soixante-dix ans au 1^{er} janvier 2027 ou pour motif grave en précisant la nature du motif et joindre à la

demande toutes justifications jugées utiles. La demande de dispense doit être adressée par lettre simple au Tribunal judiciaire de Saint-Brieuc.

Séance levée à 18 heures 45
